

Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Propriétés sises Bovenberg, n°119, n°120, n°120a, n°120d, n°120e, n°121, n°122, n°122a, n°122b, n°122c, n°123, n°123a, n°123b

Cadastrées :

1ère Division, Section A, n°77p, n°77p2, n°77s2, n°77w2, n°77t2 et n°77v2

2e Division, Section C, n°50h, n°50k, n°50L, n°50m, n°52t3, n°53t, n°53c2, n°57d, n°57m, n°57r, n°57s

Plan de division et de mise en copropriété

Dressé, le 6 janvier 2025,
par Bernard NICODEME, Géomètre-Expert Geo 04/0151
TOP EX GEO - Bernard NICODEME & co s.n.c.
Dieweg, 28 bte 4 à 1180 Bruxelles
Tél : 02 / 370 13 22 - Mail : nicodeme.top@skynet.be

REMARQUES :

Les limites périphériques de l'ensemble de la copropriété sont basées sur la situation existante et apparente c'est à dire les clôtures et murs. Elles n'ont pas fait l'objet d'un mesurage contradictoire avec les voisins.

Les limites au sud-est avec la promenade - Ancienne ligne de chemin de fer - appartenant à INFRABEL sont basées sur les bornes existantes et du plan reçu n°01/1600/003076 du 19 juin 1972.

Les limites avec le ruisseau "La Woluwe" sont basées sur la situation existante avec ses murs et en inspiration d'un fichier informatique reçu de l'I.B.G.E. en date du 2 février 2024.

Les limites avec le Domaine public, soit la voirie "Bovenberg" sont basées sur la face des murs (maisons et murs de clôture)

Les limites entre les différents lots sont basées à l'extérieur sur l'axe des clôtures et murs séparatifs.

Pour les lots de 1 à 13, les zones de jardin colorées non hachurées (non bâties) sont des zones communes à usage exclusif et privatif des lots auxquels elles sont rattachées.

Au droit des lots 11 et 12, les parcelles B et C du PV de division établi en date du 3 décembre 2024 sont exclues de la copropriété générale.

Légende

- Zone bâtie des lots (constructions)
- Zone commune - Zone A
- Zone commune - Zone B
- Lots privatifs bâtis (maisons) - Lots 1 à 12
- Lot privatif bâti (immeuble à appartements) - Lot 13
- Zone de parking - Lots 14 à 32
- Zone Infrabel (Domaine public)

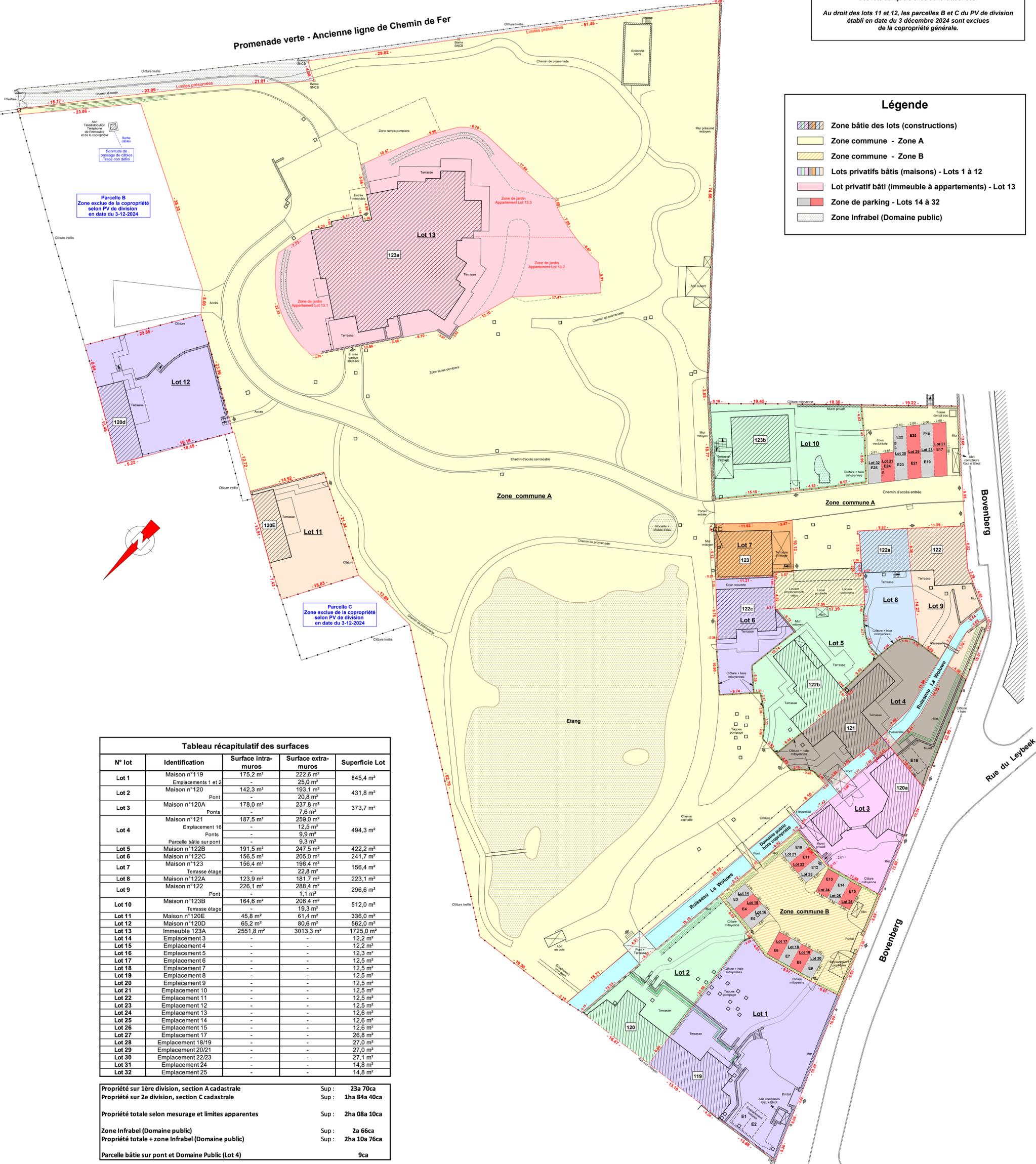


Tableau récapitulatif des surfaces

N° lot	Identification	Surface intra-muros	Surface extra-muros	Superficie Lot
Lot 1	Maison n°119	175,2 m²	222,6 m²	845,4 m²
	Emplacements 1 et 2	-	25,0 m²	
Lot 2	Maison n°120	142,3 m²	193,1 m²	431,8 m²
	Pont	-	20,8 m²	
Lot 3	Maison n°120A	178,0 m²	237,8 m²	373,7 m²
	Ponts	-	7,6 m²	
Lot 4	Maison n°121	187,5 m²	259,0 m²	494,3 m²
	Emplacement 16	-	12,5 m²	
	Ponts	-	9,9 m²	
	Parcelle bâtie sur pont	-	9,3 m²	
Lot 5	Maison n°122B	191,5 m²	247,5 m²	422,2 m²
Lot 6	Maison n°122C	156,5 m²	205,0 m²	241,7 m²
Lot 7	Maison n°123	156,4 m²	198,4 m²	156,4 m²
	Terrasse étage	-	22,8 m²	
Lot 8	Maison n°122A	123,9 m²	181,7 m²	223,1 m²
Lot 9	Maison n°122	226,1 m²	288,4 m²	296,6 m²
	Pont	-	1,1 m²	
Lot 10	Maison n°123B	164,6 m²	205,4 m²	512,0 m²
	Terrasse étage	-	19,3 m²	
Lot 11	Maison n°120E	45,8 m²	61,4 m²	336,0 m²
Lot 12	Maison n°120D	65,2 m²	80,6 m²	562,0 m²
Lot 13	Immeuble 123A	2551,8 m²	3013,3 m²	1725,0 m²
Lot 14	Emplacement 3	-	-	12,2 m²
Lot 15	Emplacement 4	-	-	12,2 m²
Lot 16	Emplacement 5	-	-	12,3 m²
Lot 17	Emplacement 6	-	-	12,5 m²
Lot 18	Emplacement 7	-	-	12,5 m²
Lot 19	Emplacement 8	-	-	12,5 m²
Lot 20	Emplacement 9	-	-	12,5 m²
Lot 21	Emplacement 10	-	-	12,5 m²
Lot 22	Emplacement 11	-	-	12,5 m²
Lot 23	Emplacement 12	-	-	12,5 m²
Lot 24	Emplacement 13	-	-	12,6 m²
Lot 25	Emplacement 14	-	-	12,6 m²
Lot 26	Emplacement 15	-	-	12,6 m²
Lot 27	Emplacement 17	-	-	26,8 m²
Lot 28	Emplacement 18/19	-	-	27,0 m²
Lot 29	Emplacement 20/21	-	-	27,0 m²
Lot 30	Emplacement 22/23	-	-	27,1 m²
Lot 31	Emplacement 24	-	-	14,8 m²
Lot 32	Emplacement 25	-	-	14,8 m²

Propriété sur 1ère division, section A cadastrale	Sup :	23a 70ca
Propriété sur 2e division, section C cadastrale	Sup :	1ha 84a 40ca
Propriété totale selon mesurage et limites apparentes	Sup :	2ha 08a 10ca
Zone Infrabel (Domaine public)	Sup :	2a 66ca
Propriété totale + zone Infrabel (Domaine public)	Sup :	2ha 10a 76ca
Parcelle bâtie sur pont et Domaine Public (Lot 4)		9ca

